

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 8 juillet 2025, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, la conseillère Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le conseiller Joël Brouillard est absent. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2025-07-120 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Marco Paquet et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-121 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Marco Paquet annonce le retour des Vêpres musicales cette année. L'événement fera escale à Saint-David le dimanche, 20 juillet prochain sur le parvis de l'église. Par ailleurs, le comité culturel de la MRC de Pierre-De Saurel travaille activement sur un projet novateur visant à organiser des spectacles musicaux dans les municipalités, directement chez les agriculteurs. Cette initiative originale a pour objectif de faire découvrir et rayonner les diverses cultures musicales tout en valorisant le milieu rural. Enfin, il précise qu'un nouveau membre s'est récemment joint au comité culturel régional, contribuant ainsi à enrichir son dynamisme et sa diversité.

Le conseiller Gilles Hébert indique que des branches sont tombées sur des fils électriques lors d'une récente intempérie. Les pompiers du Service de sécurité incendie ont dû intervenir afin de sécuriser les lieux, entraînant la fermeture temporaire d'une portion de la rue Théroux.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine informe que les travaux de scellement des fissures dans divers rangs sont maintenant en cours et devraient être complétés d'ici quelques jours.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne que l'année scolaire est maintenant terminée et que plusieurs des enfants de l'école participent au camp de jour estival,

organisé par l'Association des loisirs en collaboration avec la municipalité de Saint-David.

Le conseiller Patrick Chamberland souligne que le nouveau comité des loisirs a organisé les festivités de la Fête nationale. Malgré quelques ajustements prévus pour l'an prochain et la chaleur extrême observée cette journée-là, la soirée a été un véritable succès.

Le maire indique qu'il a participé à la dernière rencontre de la MRC de Pierre-De Saurel avant la période estivale, et que les rencontres reprendront à la fin du mois d'août. Il précise que des changements pourraient survenir concernant les représentants à la MRC, en raison des élections municipales qui se tiendront le 2 novembre prochain. Il conclut en souhaitant un bel été à toutes et à tous.

Dépôt du rapport financier au 31 mai 2025 qui affiche un solde à la caisse de 285 678,03 \$, des dépôts à terme au montant de 1 572 863,42 \$. Un ajustement, des chèques et des prélèvements en circulation pour un total de 15 095,65 \$, pour un solde aux livres de 1 843 446,10 \$. Le total des revenus de mai se chiffre à 72 670,74 \$ et celui des dépenses à 153 547,29 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois de juin 2025 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 30 mai au 3 juillet 2025.

2025-07-122 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 82 069,61 \$ et des comptes payés pour un montant de 57 521,88 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2024. Tel que requis par le Code municipal, un rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant sera déposé lors de la séance ordinaire du mois de septembre.

2025-07-123 Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2024

Considérant que le rapport financier au 31 décembre 2024 a été présenté aux membres du Conseil par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur;

Considérant qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés

par Daniel Tétreault, CPA auditeur, dont les états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la municipalité de Saint-David au 31 décembre 2024 et autorise le maire et/ou le directeur général à signer tout document relatif à l'audit 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT	<u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 624-2025 en lien avec les endroits de stationnement interdit du règlement numéro RM-2017</u> Le conseiller Patrick Chamberland donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement sera présenté, pour adoption, en lien avec les endroits de stationnement interdit du règlement numéro RM-2017. Il profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT	<u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 622-2025 concernant la construction et l'entretien de ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale</u> Le conseiller Marco Paquet donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement sera présenté, pour adoption, concernant la construction et l'entretien de ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemins de responsabilité municipale. Il profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.
RÈGLEMENT NUMÉRO 620-2025 (2025-07-124)	<u>Adoption du règlement numéro 620-2025 concernant la gestion contractuelle</u> ATTENDU QUE le 4 décembre 2018 la municipalité a adopté le règlement numéro 586-2018 intitulé <i>Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-David</i> lequel a été amendé le 1^{er} juin 2021 par l'adoption du règlement numéro 598-2021; ATTENDU QUE conformément à l'article 305.0.1 de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> (L.E.R.M.) la municipalité peut, lorsque les conditions d'applications prévues par cette loi sont rencontrées, conclure un contrat d'acquisition ou de location de biens dans un commerce dans lequel un membre du conseil de cette municipalité détient un intérêt ou un contrat qui a pour objet la fourniture de services au bénéfice de la municipalité par un membre du conseil de cette municipalité ou par une entreprise dans laquelle il détient un intérêt dans la mesure où la municipalité prévoit cette possibilité dans son règlement sur la gestion contractuelle; ATTENDU QUE le 6 juin 2024 était sanctionnée la <i>Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal</i> (L.Q. 2024, c. 24) modifiant notamment l'article 938.1.2 du <i>Code municipal du Québec</i> afin d'obliger les municipalités à inclure dans leur règlement sur la gestion contractuelle des mesures favorisant, dans certaines circonstances, les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada; ATTENDU QUE le conseil juge opportun de remplacer les règlements numéro 586-2018 et 598-2021 afin de tenir compte de ces modifications législatives;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Linda Cournoyer le 6 mai 2025 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'UNE copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil conformément à la loi;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par le directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le règlement numéro 620-2025 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-David soit adopté.

Il n'y a pas unanimité sur cette résolution et le vote est demandé.

En faveur de la résolution
Gilles Hébert
Pier-Yves Chapdelaine
Linda Cournoyer
Patrick Chamberland

En désaccord avec la résolution
Marco Paquet

La résolution est donc adoptée sur division

2025-07-125 Aide financière versée au Marché du Village

Considérant que Mme Kathleen Poulin et M. Alain Leblanc ont procédé à l'acquisition et à la rénovation du bâtiment situé au 24, rue Principale à Saint-David afin d'y exploiter une épicerie de proximité en 2022;

Considérant que cet investissement a permis d'une part de maintenir une épicerie sur le territoire de la Municipalité de Saint-David et, d'autre part, de générer des revenus de taxes additionnels et d'encourager la vente de produits locaux;

Considérant que les dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui précise, à son deuxième alinéa, qu'une municipalité peut « (...) également accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence. »;

Considérant que le conseil municipal juge approprié d'accorder une aide financière aux propriétaires du Marché du Village;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil accorde une aide financière à l'entreprise Marché du Village selon les modalités suivantes :

1. l'aide financière accordée annuellement est d'une somme équivalente au montant des taxes municipales dues sur l'immeuble situé au 24, rue Principale à Saint-David, jusqu'à un maximum de 3 688,86 \$ pour l'année 2025;

2. l'aide financière sera versée le 15 juillet prochain à la condition que l'entreprise ait payé toutes les taxes foncières dues à la Municipalité;
3. l'aide financière est conditionnelle à ce que l'entreprise maintienne ses activités et l'exploitation de l'épicerie/dépanneur sur le territoire de la Municipalité pendant toute l'année.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-126 Paiement des frais d'administration pour le rapiéçage du rang Saint-Antoine

Considérant que la municipalité de Saint-Pie-de-Guire a procédé à des travaux de rapiéçage sur le rang Saint-Antoine, en vertu d'une entente intermunicipale de collaboration;

Considérant que la municipalité a transmis à Saint-David la facture numéro 202403019, incluant des frais d'administration;

Considérant que des discussions ont eu lieu entre les représentants des deux municipalités afin de réévaluer le montant des frais d'administration;

Considérant qu'une entente a été conclue pour limiter ces frais et qu'un addenda à l'entente intermunicipale sera entériné par le conseil municipal de Saint-David lors d'une prochaine séance;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise le paiement des frais d'administration de la facture numéro 202403019 au montant de 1 506,89\$ plus les taxes conformément à l'entente intervenue entre les parties et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-127 Préavis d'intention de résiliation d'un an pour l'assurance collective Desjardins

Considérant que la municipalité est actuellement liée par une entente d'assurance collective avec Desjardins pour la couverture des employés municipaux;

Considérant que, dans le cadre d'une révision de ses engagements financiers, la municipalité a analysé différentes options d'assurance collective disponibles sur le marché;

Considérant que cette analyse a permis d'identifier une autre offre d'assurance collective offrant des couvertures équivalentes à un coût moins élevé;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses employés d'opter pour une solution d'assurance plus économique, tout en respectant les exigences de préavis prévues à l'entente actuelle;

Considérant que l'entente d'assurance collective en vigueur avec Desjardins exige un préavis d'un an pour toute intention de résiliation;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet et appuyé par Gilles Hébert que ce Conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à donner à Desjardins un préavis formel d'intention de résiliation de l'entente d'assurance collective, avec une prise d'effet un an suivant la date de notification, afin de

permettre la transition vers une nouvelle assurance collective moins dispendieuse pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-128 Demande de permission de circuler soumise par le Club VTT vagabond

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu sollicite l'autorisation de la municipalité pour la circulation de véhicules tout terrain sur la rue Principale, la rue Théroux, la rue du 2^e Rang et le 2^e Rang ainsi que la permission de traverser la chaussée entre les numéros civiques 57 et 117 du rang Sainte-Julie afin de faciliter l'accès à l'érablière Durocher et diminuer la circulation dans les rues de Saint-David;

Considérant l'adoption du règlement municipal numéro 523 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur la chaussée ou sur l'accotement d'une partie du 2^e Rang pour la période allant du 1^{er} décembre au 30 avril;

Considérant que la circulation sur la chaussée devra se faire conformément à la Loi sur les véhicules hors route et selon le Code de la sécurité routière ainsi que dans le respect du voisinage;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra obtenir auprès du ministère des Transports les autorisations requises pour permettre la circulation des véhicules hors route;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra porter une attention particulière aux traverses, en s'assurant d'utiliser des tuyaux du diamètre requis pour ne pas créer d'obstruction et de ne pas laisser de terre dans les cours d'eau verbalisés et fossés à la fin de la saison;

Considérant que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu devra installer des panneaux relatifs au respect du voisinage lorsque la circulation des véhicules tout terrain se fait à proximité de résidences;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil accorde au Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu, pour la saison 2025-2026, la permission de traverser et de circuler sur la chaussée aux endroits mentionnés ci-dessus, et ce, à condition que le Club V.T.T. Vagabond Bas-Richelieu obtienne les autorisations requises auprès du ministère des Transports. Il est également résolu de mandater l'inspecteur municipal pour s'assurer de l'installation de la signalisation routière requise pour permettre la circulation des véhicules hors route.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-129 Autorisation pour l'installation d'une nouvelle entrée d'eau sur le lot 5 250 696

Considérant que la municipalité a reçu une demande pour l'installation d'une nouvelle entrée d'eau sur le lot 5 250 696;

Considérant que cette nouvelle entrée d'eau est requise pour assurer l'alimentation adéquate du lot concerné, conformément aux règlements en vigueur;

Considérant que les travaux liés à cette installation doivent respecter les normes techniques et environnementales applicables;

Considérant que la Régie d'aqueduc Richelieu centre doit être informée de cette autorisation afin d'assurer la coordination des travaux et la mise à jour des infrastructures;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise l'installation d'une nouvelle entrée d'eau sur le lot 5 250 696, et que la Régie d'aqueduc Richelieu centre soit officiellement avisée de cette décision afin de procéder aux ajustements requis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-130 Achat d'un véhicule d'urgence pour le Service de sécurité incendie

Considérant que le Service de sécurité incendie de la municipalité doit être doté d'équipements adéquats pour assurer l'efficacité et la rapidité de ses interventions;

Considérant que le transport du système de désincarcération ainsi que des habits de combat contaminés requiert un véhicule spécifique et adapté à ces besoins opérationnels;

Considérant qu'un camion Ford Transit 2017 est disponible à la vente et répond aux exigences techniques du Service de sécurité incendie;

Considérant que le coût total d'achat du véhicule est de 21 845,25 \$, incluant les taxes de l'entreprise Bluteau pièces d'auto;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'un camion Ford Transit 2017 au coût de 21 845,25 \$, incluant les taxes, lequel servira de camion d'urgence pour le transport du système de désincarcération ainsi que des habits de combat contaminés et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-40-000.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-131 Emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition du véhicule d'urgence

Considérant que ce Conseil a autorisé l'achat d'une véhicule incendie usagé par la résolution 2025-07-130;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir le mode de paiement pour cette dépense;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise un emprunt d'une somme de 19 947,63\$ au fonds de roulement de la Municipalité remboursable à compter de 2026 en cinq (5) versements annuels de 3 990.00\$ consécutifs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-132 Demande d'achats présentée par le directeur du Service de sécurité incendie

Considérant que la sécurité des pompiers du Service de sécurité incendie demeure une priorité pour la municipalité;

Considérant que l'équipement de protection individuelle, notamment les bottes de protection, est essentiel pour assurer la sécurité, le confort et l'efficacité des interventions;

Considérant que le directeur du Service de sécurité incendie a formulé une demande d'achat de bottes de protection en mars dernier;

Considérant que cette demande n'a pas été présentée au conseil municipal à ce moment;

Considérant que les bottes de protection ont été acquises pour un montant total de 6 323,63 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil entérine l'achat des bottes de protection pour les pompiers du Service de sécurité incendie, effectué conformément à la demande formulée en mars, pour un montant de 6 323,63 \$, incluant les taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-650.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2025-07-133 Levée de la séance

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland, que la présente séance soit levée, à 20 h 45.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier